Évry-Courcouronnes, le 13 décembre 2024

Sous-Direction Pilotage et Innovation
Groupement du Pilotage et de l'Organisation Transverse
Service Planification et Gestion des instances
Affaire suivie par : G. GUIGNARD
Tél. : 01 78 05 45 97
Fax : 01 60 79 03 66
Courriel : instances@sdis91.fr

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 DECEMBRE 2024

Le 13 décembre 2024 à 9h00, le Conseil d'Administration s'est réuni, 1 rond-point de l'Espace, 91035 Evry-Courcouronnes Cedex, sur convocation en date du 2 décembre 2024, sous la présidence de M. Guy CROSNIER, Président du Conseil d'administration du SDIS de l'Essonne.

Le secrétariat de séance est assuré par le Contrôleur Général Patrick VAILLI, Directeur Départemental.

MEMBRES TITULAIRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

- Mesdames : Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Anne LAUNAY ;

- Messieurs : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET

MEMBRE SUPPLEANT PRÉSENT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

- Madame : Martine CINOSI-GIRARD

- Messieurs : Stéphane BAZILE ; Julien GARCIA

ASSISTAIENT EN TANT QUE MEMBRES DE DROIT

- M. Franck LEON, Directeur de cabinet de Mme la Préfète de l'Essonne
- M. Thierry VILBERT, Payeur Départemental

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

- M. Bertrand LANGLET, Directeur Général des Services du Département de l'Essonne
- M. Emmanuel ROULLIER, Directeur des Finances du Département de l'Essonne

MEMBRES PRÉSENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE

Représentant l'établissement public :
- Contrôleur Général Patrick VAILLI, Directeur Départemental
- Médecin-colonel Nicolas CHOSSAT, Sous-Directeur Santé

Représentant les personnels avec voix consultative :
- Commandant Fabien DUMONT
- Sergent-chef Cédric CAOUREN

AUTRES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

- Colonel Sébastien ROUX, Directeur Départemental Adjoint
- Mme Frédérique ROYER, Sous-Directrice Finances et Soutien Opérationnel
- Mme Christelle TERRADE, Sous-Directrice Ressources et Potentiels Humains

****

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h10.

Avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour, M. le Président accueille et souhaite la bienvenue à l'élève Polytechnicien M. Robin PACHOUD, arrivé au SDIS le 30 septembre pour une période de 6 mois, et qui effectue depuis, son stage au sein du Groupement Nord.

M. le Président fait part des dates clés du calendrier :
- le vendredi 06/12 : remise de l'insigne de l'ordre national du Mérite à la lieutenante 2ème classe Murielle Médard par Mme la Préfète ;
- le mercredi 11/12 : cérémonie départementale de Sainte-Barbe et remise des prix de l'engagement pour les personnels du SDIS ; il tient d'ailleurs notamment à féliciter Mme Marie-Claire CHAMBARET qui a reçu la médaille de la Sécurité Civile, ainsi que les deux sous-directrices de l'établissement, qui ont été mises à l'honneur en recevant la médaille régionale, départementale et communale, pour leurs bons et loyaux services ;
- le samedi 14/12 : passation de commandement du CIS Cerny / La Ferté Alais ;
- le mardi 17/12 : trophée des sportifs de l'association sportive ;
- le vendredi 20/12 : cérémonie de baptême de la FI 2024/03.

M. le Président précise que, lors de la cérémonie départementale de Sainte-Barbe du 11 décembre, un film très émouvant et poignant a été diffusé sur le témoignage de victimes qui racontent comment les sapeurs-pompiers les ont sauvées. En préambule de ce Conseil d'Administration, il propose que celui-ci soit également montré.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy CROSNIER, Président du Conseil d'Administration, rapporteur	
Approbation du compte rendu sommaire de la réunion du CA du 8 novembre 2024	**Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET

CA-24-12-1GFCP Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025	Le contrôleur général Patrick VAILLI souhaite souligner la qualité du rapport qui a été produit et instruit par le Groupement Finances Commande Publique et par sa sous-directrice. M. Julien GARCIA demande si le fait que le SDIS 91 ait recours à un nombre important d'astreintes SPV plutôt qu'à des gardes postées, pour assurer la permanence opérationnelle, a un impact sur le temps d'intervention. Le contrôleur général Patrick VAILLI répond que le délai d'intervention moyen, en zone urbaine, des SPP en garde et des SPV en garde postée est de 10 minutes 43 pour une ambulance et de 12 minutes 59 pour un fourgon incendie. Il y a beaucoup d'interventions en zone urbaine et l'établissement serait en incapacité de mettre des SPV en astreinte dans ces zones urbaines, dans la mesure où le volume d'interventions est conséquent et ils seraient sollicités de nombreuses fois sur une même journée. De plus, les délais routiers pour les SPV pour se rendre dans leur CIS et prendre le véhicule pour partir en intervention ne seraient alors pas respectés. Par contre, sur la partie sud du département, en zone rurale, le délai d'intervention moyen d'une ambulance est de 14 minutes 10, car il est fait appel à des SPV d'astreinte, hormis dans quelques CIS où des gardes postées ont été mises en place, soit un délai confortable par rapport à d'autres SDIS, notamment en province. M. Julien GARCIA demande sur quelle base la contribution financière volontaire des communes a été estimée à 2,6M€. M. le Président répond que celle-ci correspond au nombre d'habitants en Essonne, multiplié par 2€. Il précise qu'il s'agit d'un montant escompté et qu'il donnera le détail des promesses de dons, dans le cadre du rapport afférent. Le contrôleur général Patrick VAILLI précise que le montant de 2,6M€, évoqué dans le cadre des orientations budgétaires, correspond à l'ensemble du volume financier possible. M. Franck LEON souhaite revenir sur un point important que soulève ce rapport, celui de l'augmentation de 5% du volume des interventions, qui a mécaniquement un impact budgétaire significatif. Cette évolution est due à un certain nombre de facteurs systémiques, avec notamment une population globale qui augmente et qui vieillit. Le travail se poursuit afin de permettre à l'établissement de retrouver une meilleure maîtrise de ses moyens opérationnels, notamment sur le SSUAP, qui représente la grande majorité des interventions.

	M. Franck LEON précise que des réunions de travail sont en cours au niveau national, avec l'objectif de trouver une meilleure articulation de l'activité avec l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le SSUAP et que le SDIS soit mieux indemnisé pour les missions qu'il réalise dans ce cadre-là. **Pris acte** Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET
CA-24-12-2GFCP Autorisation de mandatement anticipé du budget 2025	**Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET
CA-24-12-3GFCP Politique tarifaire du SDIS pour l'année 2025	M. Alexandre MAQUESTIAU fait observer qu'il a été indiqué que les interventions de secours non urgentes avaient rapporté 76 745 € au SDIS, en 2023. Il souhaiterait savoir quel en a été le coût réel pour le SDIS. Le colonel Sébastien ROUX répond qu'il n'en connaît pas précisément le montant, mais qu'il serait effectivement intéressant de le calculer. Celui-ci correspond à un coût moyen de l'intervention par typologie et le nombre, soit largement 10 fois plus que le montant rapporté. **Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET
CA-24-12-4GFCP Approbation de la convention de partenariat entre l'UGAP et les services départementaux d'incendie et de secours de l'Essonne, du Val d'Oise, de la Seine et Marne et des Yvelines pour la période 2025-2028	**Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET

CA-24-12-1SDFSO Approbation des conventions de partenariat relatives au soutien financier volontaire apporté au SDIS de l'Essonne en section de fonctionnement par les communes figurant dans la liste ci-annexée, sur la période 2025-2029	**Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET
CA-24-12-2SDFSO Approbation de la convention de partenariat relative au soutien financier volontaire à hauteur de 4 € par habitant, apporté au SDIS de l'Essonne en section de fonctionnement par la commune de Saint Aubin, sur la période 2025-2029	Mme Anne LAUNAY demande pour quelle raison le Conseil d'Administration doit délibérer, pour une commune qui souhaite verser une contribution financière volontaire supérieure. M. le Président répond que c'est nécessaire, dans la mesure où une délibération du SDIS a fléché le montant de contribution volontaire à 2€ par commune. **Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET
CA-24-12-1GO Modification du Règlement Opérationnel	M. le Président souhaite remercier le commandant Pierrick MORVAN pour la qualité du travail effectué sur ce dossier, ainsi que tous les membres du groupe de travail. Le contrôleur général Patrick VAILLI s'associe aux remerciements de M. le Président. Il précise que le Conseil d'Administration a délibéré sur le SDACR en 2023. Le règlement opérationnel présenté aujourd'hui consiste en une traduction du SDACR, à savoir comment les risques sont couverts sur le territoire par des sapeurs-pompiers qui sont, soit en astreinte, soit en garde postée (SPV), soit en garde (SPP), ainsi que les potentiels opérationnels journaliers (POJ), pour une période de 5 ans, jusqu'au prochain SDACR. C'est un document important qui est opposable, avec une responsabilité qui incombe au SDIS en la matière. Celui-ci sera publié dans le recueil des actes administratifs, après signature de Mme la Préfète. **Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET

CA-24-12-1GPOT Approbation de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, du Centre d'Incendie et de secours de Juvisy-sur-Orge au profit du SDIS de l'Essonne	**Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET
CA-24-12-2GPOT Approbation de la convention de coopération institutionnelle entre le Parquet du Tribunal Judiciaire d'Evry, la Direction Interdépartementale de la Police Nationale de l'Essonne, le Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Essonne, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne et la Préfecture de l'Essonne	**Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET
CA-24-12-1GRH Instauration d'une indemnité de Mobilisation Opérationnelle (IMO) pour les sapeurs-pompiers professionnels mobilisés pendant la durée des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	**Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET
CA-24-12-2GRH Instauration d'une prime forfaitaire exceptionnelle pour les sapeurs-pompiers professionnels mobilisés pendant la durée des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	**Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET
CA-24-12-3GRH Instauration d'une indemnité forfaitaire exceptionnelle aux sapeurs-pompiers volontaires pour leur mobilisation, en vue de la sécurisation des évènements liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	**Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET
CA-24-12-2GO Approbation d'une convention entre la Direction Générale de la Sécurité Civile et la Gestion des Crises (DGSCGC) et le SDIS de l'Essonne relative à la prise en charge financière et le versement de primes et indemnités exceptionnelles des effectifs mobilisés dans le cadre de la sécurisation des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024	**Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET

CA-24-12-4GRH Modification du régime indemnitaire- Révision des indemnités de spécialités des sapeurs-pompiers Professionnels	**Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET
CA-24-12-5GRH Nouvelles modalités de restauration des agents du SDIS – Site de la direction : Approbation de la convention de restauration hébergée et approbation du montant de la participation du SDIS pour les agents	Mme Annick DISCHBEIN souhaite savoir ce que vont devenir les locaux actuellement occupés par Arianespace. Le contrôleur général Patrick VAILLI répond qu'Arianespace était locataire des locaux. A priori, des travaux de remise à niveau de ceux-ci sont prévus et il pense que le propriétaire les remettra à la location à l'issue, ce qui peut prendre beaucoup de temps. **Approuvé à l'unanimité** **POUR** : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET Mme Anne LAUNAY demande si cette nouvelle modalité de restauration est encore considérée comme de la restauration collective. Elle souhaite savoir quel va être l'impact sur la loi EGalim. M. le Président répond qu'il pense que le fournisseur, en répondant au cahier des charges, a des obligations. La question se pose de savoir comment celles-ci seront contrôlées. Mme Christelle TERRADE indique qu'elle n'est pas en mesure d'apporter aujourd'hui une réponse précise à cette question. Il s'agit effectivement d'une nouvelle modalité de restauration, qui se différencie du mode de restauration collective classique. De nombreuses administrations y ont recours et introduisent des dispositions d'action sociale, afin que les personnels puissent bénéficier d'une participation de leur employeur. La question des clauses spécifiques relatives à l'utilisation de produits de qualité et durables devra être étudiée.

COMMUNICATION

CA-24-12-1GRH Info Plan d'actions « Inaptitude, Handicap et Maintien dans l'emploi »	**Information**
CA-24-12-1GPOT Info Information sur les Politiques départementales 2025-2028 du SDIS de l'Essonne	**Information**

M. le Président précise que le prochain Conseil d'Administration se tiendra le **vendredi 7 février 2025 à 09h00**.

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.

Le Président du Conseil d'Administration

Guy CROSNIER

Le Directeur Départemental

Contrôleur Général Patrick VAILLI